



---

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP SOLUTION T2 "B"

#### **Art.-No.**

517 7379; 517 7390

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésif, colle

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fabricant**

REMA TIP TOP GmbH

Gruber Strasse 63

D-85586 Poing

Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 0

#### **Fournisseur**

Rema Tip Top Vulc-Material AG

Birmensdorferstrasse 30

CH- 8902 Urdorf

Téléphone: +41 (0) 44 / 735 8282

Téléfax: +41 (0) 44 / 7358299

e-mail [automotive@rema-tiptop.ch](mailto:automotive@rema-tiptop.ch) / [industrie@rema-tiptop.ch](mailto:industrie@rema-tiptop.ch)

Toxikologisches Informationszentrum Schweizer Notfalldienst

Freiestraße 16

CH-8028 Zürich

Tel. 044 251 51 51

Notrufnummer (24h): 145

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +49 (0) 6132 / 84463 (GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim)

---

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Indications de danger: T - Toxique

Phrases R:

Irritant pour les yeux et la peau.

Peut causer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Possibilité d'effets irréversibles.

#### **Classification SGH**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes:

GHS07-GHS08



Mention d'avertissement:

Danger

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Trichloroéthylène

**Mentions de danger**

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 Éviter de respirer la vapeur.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux**

- EUH208 Contient bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.  
Réservé aux utilisateurs professionnels

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

---

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Préparation avec trichloroéthylène

**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
201-167-4	Trichloroéthylène	< 95 %
79-01-6	Carc. Cat. 2, Muta. Cat. 3, Xi - Irritant R45-68-67-36/38-52-53	
602-027-00-9	Carc. 1B, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H350 H341 H315 H319 H336 H412	
01-2119490731-36		
215-222-5	Oxyde de zinc	< 1 %
1314-13-2	N - Dangereux pour l'environnement R50-53	
030-013-00-7	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410	
01-2119463881-32		
226-733-8	N-Cyclohexyl-N-éthylamine	< 1 %
5459-93-8	C - Corrosif, Xn - Nocif R10-20/21/22-34	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H226 H311 H331 H302 H314	
01-2119949285-29		
205-232-8	bis(Dibutyl)dithiocarbamate de zinc	< 1 %
136-23-2	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/37/38-43-50-53	
006-081-00-9	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410	
01-2119535161-51		

Textes des phrases R et H voir la section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention! Risque d'aspiration!

Appeler aussitôt un médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Peut causer le cancer.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**



**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

---

**Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée.

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde et dioxyde de carbone.

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec:

Oxydants.

Poudre d'aluminium

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Lessives alcalines

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Adhésif, colle

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
1314-13-2	Oxyde de zinc (fumée)	-	3 a		VME 8 h	
		-	3 a		VLE 15 min	
79-01-6	Trichloréthylène	50	260		VME 8 h	
		100	520		VLE 4x15	

#### **Valeurs biologiques tolérables (VBT)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
79-01-6	Trichloréthylène	Trichloréthanol	5 mg/l	S	c, b

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Contrôle de l'exposition professionnelle**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

#### **Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### **Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A).

#### **Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### **Protection des yeux**

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

#### **Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Brun
Odeur:	douçâtre

Testé selon la méthode

#### **Modification d'état**

Point d'ébullition:	env. 90 °C
Point d'éclair:	n.a. *)
Limite inférieure d'explosivité:	7,9 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	
Température d'inflammation:	410 °C
Pression de vapeur: (à 20 °C)	77 hPa



**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

---

Densité:	1,42 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
Viscosité dynamique:	2000 mPa·s
Densité de vapeur:	4,54
Teneur en solvant:	> 90 %

**9.2. Autres informations**

\*\*) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Réagit avec les lessives alcalines.

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

**10.4. Conditions à éviter**

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

**10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins et alcalino-terreux., Bases., Oxydants., Poudre d'aluminium

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et dioxyde de carbone.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

Absence de données toxicologiques.

Trichloroéthylène

DL50/orale/rat 5400 mg/kg

DL50/dermale/lapin > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat 12500 ppm/4h

**Irritation et corrosivité**

Irritation des yeux: Irritant

Irritation dermique: Irritant

**Effets sensibilisants**

N'est pas classée.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

STOT - Exposition unique: Catégorie 3 [Peut provoquer somnolence ou vertiges.]

STOT - Exposition répétée: N'est pas classée.

Risque d'aspiration: N'est pas classée.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Cancérogénicité: Catégorie 1B [Peut causer le cancer.]

Mutagénicité: Catégorie 2 [Susceptible d'induire des anomalies génétiques.]

Tératogénicité: N'est pas classée.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Données empiriques sur l'action sur l'homme**

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.



**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

---

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Trichloroéthylène

CL 50/Pimephales promelas/ 96 h = 42,4 mg/l

CE 50/Daphnia magna/48 h = 20,8 mg/l

CE 50/Algue/96 h = 36,5 mg/l

Oxyde de zinc

CE 50/Selenastrum capricornutum/72 h = 0,17 mg/l

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Trichloroéthylène

Biodégradabilité (OCDE): 2,4% (14 d) [OCDE 301C]

Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Trichloroéthylène

A cause du Po/w faible il est possible de supposer un faible potentiel bioaccumulateur. (Log Pow: 2,53)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Trichloroéthylène

Mobilité élevée dans les sols.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue fortement l'eau

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1710

**14.2. Nom d'expédition des Nations** TRICHLORÉTHYLÈNE, solution

**unies:**

**14.3. Classe(s) de danger pour le** 6.1

**transport:**

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 6.1

**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014



Code de classement: T1  
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 Catégorie de transport: 2  
 N° danger: 60  
 Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN1710  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** TRICHLORÉTHYLÈNE, solution  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 6.1



Code de classement: T1  
 Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
**Transport maritime (IMDG)**  
**14.1. Numéro ONU:** UN1710  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** TRICHLOROETHYLENE SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg  
 EmS: F-A, S-A  
**Transport aérien (ICAO)**  
**N° ONU/ID:** UN1710  
**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** TRICHLOROETHYLENE SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
 Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Y642 / 2 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement: non





**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): > 90 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations**

**Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3**

- 10 Inflammable.
- 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 45 Peut causer le cancer.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- 68 Possibilité d'effets irréversibles.

**Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités. Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

REMA TIP TOP GmbH

Date de révision: 09.10.2012

Numéro de révision: 1,16



**TIP TOP SOLUTION T2 "B"**

00156-0014

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*